



QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017
27 È 28 DI LUGLIU
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017
27 ET 28 JUILLET

N° 2017/E4/046

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. MONDOLONI Jean-Martin
AU NOM DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »**

**OBJET : TRAVAUX DE LA COMMISSION DE CONTROLE SUR LE
REGLEMENT D'AIDES AUX COMMUNES.**

Monsieur le Conseiller,

Au travers de cette question, vous me donnez l'occasion de vous remercier publiquement ainsi que les membres de la Commission de Contrôle et d'Evaluation que vous présidez pour l'excellent travail que vous avez fourni sur le règlement d'aides aux communes.

Ce travail, détaillé et exhaustif, est d'abord appréciable sur le plan politique, car il démontre l'attachement que nous avons en commun pour nos territoires, particulièrement les plus fragiles d'entre eux, en ayant le souci de l'équité de traitement, de l'équilibre territorial et de l'efficience de la subvention quand elle a pour but le développement local.

Ce travail est tout autant appréciable d'un point de vue technique, puisque les différentes auditions devant votre commission vous ont permis d'appréhender dans le détail les opportunités et les limites d'un règlement pensé et élaboré au départ dans les années 90.

Vous avez d'ailleurs, au travers de votre rapport, établi des propositions claires, des perspectives d'évolutions, parfois audacieuses, parfois relevant du bon sens, qui seront certainement suivies d'effets quand nous développerons ensemble, avec le concours des principaux concernés également, le futur règlement des aides aux communes, aux intercommunalités et aux territoires qui composent la Corse, dans le cadre de la Collectivité unique.

Vous avez aussi souligné l'importance de maintenir ce système de soutien, y compris en le renforçant, et par nécessité, en lui faisant connaître une refonte répondant aux évolutions institutionnelles, aux réalités budgétaires de chacun et à cet objectif commun qu'est la revitalisation de l'intérieur et de la montagne.

Pour répondre donc précisément aux questions que vous soulevez, je donne suite, et avec plaisir, à votre demande d'obtenir des précisions quant aux aides attribuées dans ce cadre pour l'année 2017.

Ainsi et devant les membres de la Commission des finances et comme le stipule le règlement d'aides aux communes, nous informons régulièrement votre Assemblée des individualisations décidées en Conseil Exécutif. Nous tenons donc à la disposition de l'ensemble des membres de l'Assemblée de Corse, un récapitulatif des aides attribuées jusqu'à ce jour pour l'année 2017.

S'agissant du choix et de la sélection des dossiers, le service dédié demande aux communes et EPCI les dossiers qu'ils jugent prioritaires. Cette sollicitation consistant à prioriser les actions subventionnées relève de la bonne gestion, puisqu'elle permet en théorie de concilier les AP (autorisations de programme) et les CP (crédits de paiement) mais aussi de gérer le stock des opérations engagées de manière plus sérieuse.

Les dossiers proposés par les Communes et les EPCI répondent ainsi à l'exigence posée par l'article 26 du règlement d'aide aux équipements collectifs des communes et groupements de communes, qui précise que les demandes de subventions doivent être sollicitées pour des opérations prêtes, c'est-à-dire susceptibles de recevoir un début d'exécution dans l'année budgétaire.

Concernant les demandes faites au titre des intempéries, il est nécessaire que les communes soient classées en état de catastrophe naturelle. (25 % taux maximum – mais ne figure pas dans le règlement des aides !!).

Je précise donc que pour l'année 2017, les choix qui ont présidé à l'individualisation des crédits ont été les suivants :

Pour la 1^{ère} individualisation : les priorités ont été de :

1. Répondre rapidement aux communes classées en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries de fin 2016 et début 2017 (tous les dossiers éligibles transmis ont ainsi bénéficié d'une aide de la CTC) ;
2. Répondre à toutes les communes qui avaient déposé des dossiers complets (autres que ceux relevant de l'état de catastrophe naturelle). Afin de ne pas « consommer » toutes les AP, il a été demandé aux communes de classer leurs dossiers par priorités. Toutes les priorités 1 et 2 ont été retenues. Avec l'accord de certains maires (comme Aiacciu) il a été décidé de scinder certains dossiers sur deux années (Aiacciu : voirie 993 748 € sur 2 ans 2017 et 2018) ;
3. Individualiser tous les dossiers « école » ;
4. Les EPCI n'étaient pas concernés car certaines fusions étant en cours, il nous a paru plus judicieux de formaliser les arbitrages une fois les fusions effectuées afin de les adosser à une vision globale (c'est l'objet de la seconde individualisation 2017).

Pour la 2^{ème} individualisation, les priorités ont été les suivantes :

1. Individualisation de tous les dossiers des EPCI. Avec l'accord de la CAPA, le dossier « Achat de Véhicule de collecte » a été scindé sur deux années (524 000 € sur deux années 2017 et 2018)
2. Individualisation d'un dossier école

La 3^{ème} individualisation, qui interviendra en septembre, après le BS, concernera les dossiers prioritaires 1 et 2 des communes n'ayant pas bénéficié de la première individualisation, dans un souci d'équité

J'ai pu évoquer moi-même l'évolution que le Conseil exécutif souhaite donner au dispositif d'aide aux communes et groupement de communes lors de la commission de contrôle du 13 avril dernier.

Ces évolutions pourraient utilement se décliner autour de 3 axes :

- instaurer une notion de péréquation des aides en faveur notamment des communes les plus "pauvres";
- faire des communes rurales, une priorité ;
- inciter les communes à s'engager dans des opérations structurantes qui dépassent le simple cadre communal.

De cette manière, il sera plus aisé, voire logique, de soutenir une commune porteuse d'un projet d'équipement structurant quand celui-ci sera mis à disposition de l'ensemble des communes environnantes.

Par ailleurs, j'ai évoqué plusieurs pistes d'amélioration du dispositif actuel :

- en réaffirmant mon souhait de maintenir la Dotation Quinquennale, voire d'augmenter son volume ;
- je souhaite cependant davantage d'efficacité dans le futur dispositif, et que l'on détermine des critères objectifs d'attribution qui faciliteront l'arbitrage politique, toujours dans un souci d'équité ;
- je souhaite aussi que soit établie une priorisation des dossiers par communes et orienter la DQ vers des équipements structurants ;
- je souhaite par ailleurs que le dialogue avec l'Etat se renforce afin de coordonner l'instruction et la délivrance des aides entre les 2 cofinanceurs (date de dépôt des dossiers et individualisation commune). Je peux d'ores et déjà annoncer qu'une réunion de coordination des cofinanceurs (CTC, Etat, Départements) aura lieu début septembre à une date qu'il reste à définir ;
- je souligne de plus la nécessité de prioriser les investissements vers des équipements structurants : donner par exemple la priorité aux équipements sportifs, culturels, sociaux ou sanitaires qui relèvent de la compétence de la CTC et éviter de financer des opérations démesurées dont le rayonnement territorial peut être discutable ;
- Je vous inviterai enfin à réfléchir au fait de réinstaurer ou non une réserve de performance, bien sûr assortie de critères objectifs et surtout qualitatifs.

Monsieur le Conseiller par votre question et par les travaux de la Commission que vous présidez, je tiens en guise de conclusion à porter à votre connaissance des éléments nouveaux qui renforceront, je l'espère, le soutien aux territoires :

- Je compte venir vers vous en présentant au vote de cette Assemblée, la mise en place dès la rentrée de septembre 2017 d'un fonds d'ingénierie financière en faveur des collectivités et des EPCI, facilitant leur accès au financement bancaire et soulageant leur trésorerie ;
- je vous informe aussi être à l'origine de l'organisation, en partenariat avec les Conseils Départementaux 2A et 2B, les associations des maires et l'Etat, d'un séminaire technique à destination des secrétaires généraux, secrétaires de mairie et directeur généraux des communes et intercommunalités portant sur l'avenir du soutien aux communes, intercos et territoires, notamment en vue de la mise en place de la Collectivité de Corse ;

- Je vous indique enfin avoir impulsé la réorganisation du service des aides aux communes et à l'intercommunalité avec des agents instructeurs dédiés à 2 ou 3 intercommunalités chacun et donc à leurs communes membres (interlocuteurs dédiés/privilégiés) et de même l'organisation sur site de permanences administratives (une fois par mois par intercommunalité à l'usage des EPCI et des communes membres) ;
- il reste à conduire une réflexion sur la mise en place à l'horizon 2018 d'un fonds de territorialisation à l'usage des communes et EPCI pour le financement de projets ayant vocation à rayonner au-delà des périmètres communaux, voire intercommunaux ;
- j'ai demandé par ailleurs qu'une réflexion soit menée, notamment avec le concours de l'Université de Corse, sur la notion même de territoire que nous devons réinterroger au regard en particulier des mutations économiques, technologiques et environnementales que connaissent actuellement nos sociétés

Je vous remercie.